

Acronymes

CEM : Champs électromagnétiques - EHS : électrohypersensibilité - MCS : chimicosensibilité - EM : électromagnétique

On vous dit que l'on travaille d'arrache-pied !

Des nouvelles des actions conduites par notre association.

❖ LIEUX DE VIE ET DE RESSOURCEMENT

Nous poursuivons notre travail à la recherche de lieux de ressourcement dont nous ne souhaitons pas communiquer l'adresse précise pour ne pas interférer dans le processus. Nous avons consacré notre week-end du 14/15 septembre à un CA en présentiel dans les Alpes de Hautes-Provence. Au programme des sujets variés et d'actualité mais surtout la visite d'un lieu prometteur et une réunion de travail avec le Maire de la commune concernée.

Cette visite a eu pour objet de répondre à plusieurs questions récurrentes : la situation actuelle en termes de rayonnements EM est-elle vivable pour des personnes EHS-MCS ? A moyen terme y aura-t-il une nouvelle antenne ? et surtout comment sanctuariser ?

La réunion du 14 septembre 2024 fait suite à des premiers échanges avec M. le Maire et les conseillers en mairie au printemps 2024. Elle a eu comme objectif de présenter plus en détail les buts de l'association Zones Blanches. Ce projet concerne l'implantation d'un lieu de séjour temporaire dédié au public spécifique des personnes EHS-MCS, ainsi qu'aux personnes nécessitant des séjours « digital-détox ».

M. le Maire a communiqué notre document de présentation du projet au sous-préfet, attentif au plan de marche, à sa conception immobilière et à son financement.

L'association souhaite au préalable obtenir :

- 📄 Un avis de la mairie, signataire des permis de construire, sur le bien-fondé et la pertinence de l'intégration d'un Habitat-Santé sur la commune. Et un accord de principe sur la poursuite du projet par l'association AZB.
- 📄 Le niveau d'intensité de l'exposition électromagnétique du site au point 0.

Il ressort que :

- 📄 En première analyse, M. le maire n'est pas hostile au projet et invite l'association AZB à prendre connaissance du PLUI afin d'examiner les contraintes d'occupation des sols. Les mesures de champs électromagnétique demandées à l'ANFR seront réalisées en octobre par le laboratoire EXEM.

Les attentes de la commune :

- Eloignement de l'identité marginale (il faut que l'image que l'on donne ne fasse pas peur)
- Description des caractéristiques du projet (surface, hauteur, cadastre). La nature (ressourcement - déconnexion - plate-forme de répit) et la durée des séjours (permanent - temporaire).
- Une intégration du projet avec d'éventuelles coactivités dynamisant le territoire

Réunion du comité « COMETH » (comité technique habitat) le 1er octobre

Le Comité Technique Habitat était en retrait, nous avons décidé de raviver ce groupe de travail. La réunion a eu lieu en présence de Maxime TASSIN architecte, membre du conseil d'administration. Elle a porté sur l'analyse du document d'urbanisme concernant le lieu en cours de d'étude de faisabilité, les règles de construction, les restrictions d'utilisation des sols et les implications d'une zone Natura 2000.

Nous nous sommes concentrés sur la faisabilité, le financement et les contraintes liées à l'électrohypersensibilité. Nous avons abordé plus particulièrement, la réorientation de l'azimut de l'antenne-relais existante pour créer une zone blanche plus large. Le comité a discuté de l'importance d'obtenir le Document d'Information Mairie (DIM) et de la nécessité d'avoir des mesures électromagnétiques effectuées par un organisme indépendant comme le CRIIREM (Centre de Recherche et d'Information Indépendant sur les Rayonnements Électro-Magnétiques non ionisants) qui propose une analyse plus fine. Il est nécessaire d'avoir un très bon diagnostic préalable pour négocier avec les opérateurs et les autorités.

*DIM *: document obligatoire dont l'objet est de présenter les caractéristiques techniques d'une antenne relais.*

Prochaines étapes : L'étude de faisabilité du projet continue malgré les difficultés identifiées.

- Demande de mesure CRIIREM (devis à 3316 €)
- Prise de rendez-vous avec le préfet pour discuter de la réorientation des antennes
- Rencontre du Service de l'Urbanisme de la Communauté de communes
- Finalité : présentation en mars 2025 d'un avant-projet auprès du Maire de la commune.

AZB promeut un label Haute qualité de santé environnementale : HQSE

Il existe la certification HQE dans le bâtiment, nous proposons aujourd'hui la référence HQSE pour caractériser la « qualité » des bâtiments (référence HQE + SE = Santé Environnementale) en incluant des règles et des critères de santé environnementales les plus exigeants et compatibles avec les besoins EHS-MCS, soit un label d'excellence HQSE.

❖ **UNE PROPOSITION DE LOI POURRAIT FAIRE BOUGER LES LIGNES EN NOTRE FAVEUR**

Cette proposition de loi, déposée à l'Assemblée Nationale en septembre 2024, émane de 7 députés de la droite républicaine et un député UMP, elle vise à faire reconnaître « *l'électrohypersensibilité comme une maladie invalidante dans le cadre du code de l'action sociale et des familles et de l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées* ». Elle « *permettrait en effet de stimuler la recherche sur ses causes et ses effets potentiels sur la santé. Cela pourrait également conduire à la mise en place de mesures de protection pour les personnes électrohypersensibles, telles que des zones blanches exemptes d'émissions électromagnétiques* ». Ce projet de loi sera discuté au sein de la Commission des affaires sociales ; et à ce jour nous n'en connaissons pas encore la date.

AZB se réjouit de cette proposition de loi car elle est claire et simple et en total concordance avec nos objectifs. C'est aussi un message d'espoir. Son adoption serait pour nous un pas de géant sur le chemin de la reconnaissance de l'EHS-MCS, une aide précieuse pour la prise en charge des personnes EHS-MCS en errance médicale et sociale, et un puissant levier pour nos projets « Habitat-santé » en zones blanches. Nous suivons de très près cette proposition avec l'union CEMA-PHORE (l'Union Inter-associative pour un environnement électro-magnétique et chimique sain). *Document en pj.* [PIONANR5L17B0211](https://pionanr5l17b0211)

❖ ACCOMPAGNER-REUNIR

Ecoute et entraide

AZB a renforcé sa relation adhérents(es) : une écoute systématique est organisée avec l'un/l'une de nos administrateur(rice) pour des demandes de diverses natures comme par exemple des conseils sur des lieux de vie et « comment s'en sortir », l'hygiène EM, les dossiers administratifs ou encore des demandes de mise en relation avec d'autres personnes EHS-MCS etc. Nous répondons à 25/30 demandes par mois.

Location de Baldaquin anti-ondes

Notre ami Guy LERAT de Belgique nous a offert en soutien un baldaquin anti-ondes à monter avec tapis de sol (valeur 1250 €). Celui-ci est mis en location à faible coût auprès de nos adhérents(es) qui en ont le plus besoin pour se protéger des ondes et vérifier si ce type de matériel leur convient. La durée de la location est de 3 semaines à 3 mois au maximum. La location est de 75 €/mois + les frais d'envoi et un chèque de caution non encaissé de 500 €.

❖ SOUTIEN EHS-MCS - Situation de Philippe TRIBAUDEAU, figure de la cause EHS-MCS

Comme vous le savez, AZB apporte son soutien à M. TRIBAUDEAU EHS et MCS de niveau 3 +, dont le combat est aussi celui de toute personne EHS-MCS impactée par la montée en puissance des antennes relais de téléphonie mobile. Depuis septembre, les journées de M. TRIBAUDEAU sont redevenues très éprouvantes car les ondes électromagnétiques artificielles ont augmenté sur son campement lui causant des sensations de brûlures au cerveau.

Depuis lors, nous avons repris contact en urgence avec la préfecture de Dignes-Les-Bains pour que cessent le plus rapidement possible ces irradiations électromagnétiques qui mettent sa vie en danger. Nous avons diffusé un nouveau communiqué de presse, et repris le dialogue avec la préfecture du 04 afin de trouver une entente pour que les faisceaux des antennes n'impactent plus son lieu de vie.

Après plusieurs échanges d'email et de courrier, une nouvelle rencontre a eu lieu le 23 septembre dernier avec M. Le Préfet à Dignes-Les-Bains, le collectif de soutien à M. Tribaudeau et notre association.

Le Préfet a bien voulu prendre en considération notre demande et travailler avec ses équipes pour faire en sorte que les antennes soient réorientées et au final deux antennes sur trois ont été éteintes.

Nous tenons à l'en remercier, à saluer son écoute et sa réactivité. Nous espérons que ses homologues entendront les appels au secours de toutes les personnes EHS-MCS sur l'ensemble du territoire. *Dernier communiqué de Presse en pj*

❖ AZB CO-SIGNATAIRE DE LA REPONSE ARGUMENTEE DE CEMA-PHORE AU RAPPORT SFST

Comme beaucoup d'associations, nous avons été déçus et scandalisés par ce rapport de la SFST (la Société Française de la Médecine du Travail) dont nous en attendions beaucoup et dont nous contestons les recommandations. Ce rapport, produit au bout de 4 années, vise à « *refuser aux personnes EHS l'accès à des soins spécifiques et à des mesures de protections environnementales adaptées, leur recommander une psychothérapie de soutien relève à la fois de la discrimination dans l'accès aux soins, de la non-assistance à personne en danger ...* »

Les membres de l'Union Inter-Associative pour un Environnement Electro-magnétique et chimique sain CEMA-PHORE, dont AZB fait partie, ont rédigé une lettre ouverte et une analyse détaillée du

rapport SFST. Ces documents ont été transmis à la Direction Générale du Ministère de la santé, à l'ANSES et à la SFST, basée au CHU de Rouen. Rappelons qu'AZB avait également soutenu l'association « Robin des Toits » dans sa lettre ouverte de contestation sur ce sujet.

Les documents sont sur notre site.

❖ **EMISSION « LES GUERRES INVISIBLES » : POLLUTION ÉLECTROMAGNÉTIQUE, UN PROBLÈME DE SANTÉ PUBLIQUE !**

Nous avons le plaisir de relayer la 4ème émission de Citizen Light sur les champs électromagnétiques, vous y retrouverez Catherine Gouhier, présidente et membre fondateur du CRIIREM (Centre de Recherche et d'Information Indépendant sur les Rayonnements Electro Magnétiques non ionisants), Ludovic Fedotoff Géotellurique (société Hygiène EM), Jeanne Laurent de l'association Cœurs d'EHS et le témoignage d'un éleveur M. Stéphane Le Béhec.

Encore merci à Citizen Light de bien vouloir mettre en lumière ce sujet.

- Voir l'émission : <https://youtu.be/hnlotAgnLx8?si=Yonjw4L4c9YGa5L7>
- Le décret relatif à la protection des travailleurs contre les risques dus aux CEM: <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000032974358>
- Infos sur le site de l'Institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles (INRS), outil Oseray : Outil simplifié accompagnant l'employeur dans sa démarche d'évaluation des risques dus aux rayonnements électromagnétiques : <https://www.inrs.fr/publications/outils/osera>

❖ **LIBRAIRIE**

Vient de paraître : "**Tous sensibles aux ondes ? L'essentiel pour comprendre**", une édition du CRIIREM au prix de 14.90 €

❖ **PROJET PHOTOGRAPHIQUE**

Julien GIAMI, photographe, prépare un projet photographique sur les EHS en France afin de sensibiliser le grand public à la réalité quotidienne des personnes affectées par cette condition, notamment celles qui vivent dans des zones blanches. Travaillant exclusivement en argentique, il réalise ses photographies sans émission d'ondes. Si vous êtes intéressé(e), n'hésitez pas à le contacter. Julien Giami : 06.25.31.27.28 jg.giami@gmail.com

❖ **NOUS SOUTENIR PAR UN DON EN FIN D'ANNEE**

Nous attirons votre attention sur le fait que notre association est indépendante et que la majeure partie de notre travail repose sur l'engagement des bénévoles. Nous ne recevons aucune aide publique, en conséquence, faute de moyens, nous priorisons nos adhérents.

Aidons-nous mutuellement : REJOIGNEZ AZB ! PLUS NOUS SERONS NOMBREUX, MIEUX NOUS POURRONS NOUS FAIRE ENTENDRE ET REPONDRE A VOS QUESTIONS.

Par soucis d'équité sociale, l'adhésion annuelle est volontairement minime à partir de 10 € pour les personnes à faibles revenus. Ceux qui ont plus de moyens peuvent nous soutenir par une adhésion et/ou un don supérieur "en pleine conscience".

AZB étant reconnue d'intérêt général, vous pouvez bénéficier d'une réduction d'impôt sur le revenu (IR) s'élevant à 66% du montant du don.